

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de partenariat pédagogique pour l'année scolaire 2006/2007 -  
Subventions et marché à procédure adaptée - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour l'année scolaire 2006-2007, la direction de la Communication souhaite poursuivre les démarches engagées depuis l'an 2000, avec des classes d'écoles primaires publiques et privées situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre d'un "partenariat pédagogique", ayant pour thème le développement durable.

Cependant, ce dispositif communautaire « pédagogie et développement durable » a été amendé.

Les classes des écoles primaires publiques et privées du territoire vont désormais pouvoir bénéficier de 3 types d'actions synthétisées dans une plaquette dont tous les enseignants ont été destinataires pour leur prérentrée scolaire. Les enseignants qui en feront la demande pourront désormais bénéficier :

- D'une boîte à outils qui répertorie des adresses de sites Internet, des références bibliographiques, des visites organisées par certaines directions opérationnelles de la Cub et par le Centre des Classes Citadines, des numéros de journaux spécialisés...
- D'un ensemble d'animations clés en main ponctuelles réorientées autour de thèmes généraux (type « je me déplace, je consomme... »), abordant les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.
- D'un accompagnement à la mise en place d'actions pérennes, et notamment d'un projet d'agenda 21 d'établissements scolaires.

Les animations clés en main ponctuelles feront l'objet de l'octroi de subventions, tandis que les autres actions seront mises en œuvre dans le cadre d'un marché dit « à procédure adaptée », allotie.

## I - Allocation de subventions

En ce qui concerne les animations, la Cub pourra allouer des subventions à des associations dont l'objet et les actions sont en adéquation avec les attentes de la Communauté urbaine dans le domaine des actions pédagogiques.

Les demandes de subvention de ces associations seront étudiées dans le cadre de 2 comités de pilotage qui se tiendront en novembre et en décembre, composés de représentants de l'Inspection Académique, de la direction de la Communication et de la direction du Développement durable et de l'Ecologie urbaine, et coprésidés par l'élu(e) de la Cub en charge de la Communication ou son représentant et celui en charge du Développement durable de la Cub ou son représentant. Une fois agréés par ce comité, les dossiers de subvention feront l'objet d'un rapport pour validation en Conseil de Communauté.

Le montant à allouer aux associations, dans le cadre des appels à subvention, est de 50.000 euros hors taxes maximum.

Les dépenses afférentes à ces opérations seraient engagées sur le budget principal 2007, de la direction de la Communication, selon les lignes d'imputation suivantes :

Compte 6574 – chapitre 65 – fonction 8330 – CRB P100  
Compte 6745 – chapitre 67 – fonction 8330 – CRB P100

## II - Lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Par ailleurs, nous devons lancer un marché sur procédure adaptée, composé de trois lots, reprenant la mise en œuvre des actions nécessaires à ce partenariat.

### ● Lot 1 : réalisation d'un projet « vers un agenda 21 » pour 5 écoles de la Cub

Le prestataire choisi devra mettre en œuvre un projet d'agenda 21 d'établissement scolaire sur une année scolaire, sur trois années.

*- année 1 : réflexion sur la mise en place et la proposition d'actions concrètes.*

Présentation par PowerPoint exposé par les enfants, dans le cadre d'un colloque, des travaux réalisés en cours d'année autour de la réflexion sur la mise en place de l'agenda 21 dans l'école.

*- année 2 : concrétisation partielle ou totale de la proposition d'actions susmentionnées.*

Présentation par les enseignants, aux représentants de la Cub, des actions réalisées par l'école.

*- année 3 : poursuite de la concrétisation des actions susmentionnées et analyse critique des actions menées.*

Présentation par PowerPoint exposé par les enfants, dans le cadre d'un colloque, de l'analyse critique du projet à l'issue de la 3ème année.

Ce lot aura donc une durée de 1 an, renouvelable deux fois.

**● Lot 2 : conception et réalisation d'un journal pour enfants de 7 à 11 ans**

Conception, réalisation et fourniture de deux numéros d'un journal pour enfants (1er semestre 2007 sur le tri des déchets, 2ème semestre 2007 sur le logement social), sur papier recyclé.

**● Lot 3 : organisation d'1 ou 2 journées de valorisation des travaux des enfants (tout ou partie) ayant participé au dispositif communautaire « pédagogie et développement durable »**

- éventuelle mise à disposition d'un lieu capable d'accueillir entre 500 et 1 000 enfants, sécurisé (poste de secours inclus) et accessible à un public à mobilité réduite,
- mise à disposition des équipements nécessaires pour cet accueil (tentes, mobilier, grilles d'exposition, sonorisation, alimentation en eau potable, sanitaires ...), optionnellement d'un abri contre la pluie,
- préparation d'1 ou de 2 journées dans l'année scolaire en cours,
- accompagnement de la ou de 2 journées (accueil).

Le dossier de consultation de ce projet est à la disposition des élus communautaires, qui peuvent venir le consulter au département événements et partenariats de la direction de la communication.

Le montant annuel nécessaire afin de réaliser l'ensemble de ces actions est estimé à 150 000 euros maximum hors taxes.

Les dépenses seront réparties entre les différentes directions concernées. Pour le budget 2007 de la direction de la communication, elles seraient imputées sur les lignes suivantes :

Budget principal :

Compte 6228, 6257 et 6281, chapitre 011, fonction 230 et CRB P100.

Compte 6288 – chapitre 011 – fonction 8120 – CRB P100

Compte 6233 – chapitre 011 – fonction 8330 – CRB P100

Budget annexe transport :

Compte 62380001 – chapitre 011 – CRB P100

Compte 62380002 – chapitre 011 – CRB P100

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, par la présente délibération, d'autoriser le principe du lancement du partenariat pédagogique, tel que décrit dans ce rapport, et composé d'une part de l'octroi de subventions, et, d'autre part, de lancement d'un marché à procédure formalisée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2006

M. FRANÇOISE CARTRON

